

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-neuf octobre à vingt heures, le conseil municipal de St Léonard en Beauce, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en mairie de St Léonard avec port du masque, sous la présidence de Monsieur Yves Chantereau.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : Chantereau Y Salvat-Martineau M Gault O Letourneux I Rey JP Costil P Sanchez V D Duran Bouteiller M Mérigot I Lesage B Landas M Lesieux L

Absents excusés : Th Blanvillain N Léger

Présence de Madame Emmanuelle Viora, correspondante de la Nouvelle République/

ETUDE PATRIMONIALE DU RESEAU EAU ET OUVRAGES :

Le conseil municipal a pris connaissance de la proposition détaillée du bureau d'études SARL DUPUET Frank associés concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) s'élevant au montant HT 9 790€ TTC 11748€ correspondant à :

l'élaboration du cahier des charges de l'étude patrimoniale comprenant plusieurs phases :

- l'analyse du fonctionnement actuel du service,
- la modélisation du réseau d'eau potable
- la campagne de mesures – recherches de fuites
- l'élaboration d'un programme d'actions
- l'étude patrimoniale avec plan de renouvellement
- l'analyse détaillée du prix de l'eau

ainsi qu'à la consultation des entreprises, analyses de leurs offres, assistance pour le suivi de la bonne réalisation de l'étude...

L'étude patrimoniale est estimée à 60 000€ HT.

L'ensemble de cette opération est subventionnée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne 70% et Conseil Départemental 10%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la SARL Dupuet Frank associés d'un montant de 9 790€ HT 11 748€ TTC.

CITY PARK :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Benoît Lesage pour la présentation de quatre devis d'installation d'un City Park sur l'actuel terrain de tennis à l'arrière des écoles.

Après avoir pris connaissance de la synthèse des devis établie par Monsieur Benoît Lesage, le conseil municipal échange sur la reprise de la plate-forme fissurée dont le sous-sol est argileux.

Monsieur Benoît Lesage est chargé de demander des devis à plusieurs entreprises pour refaire le terrain.

L'investissement du City Park est éligible à la DETR (dotation d'équipement des Territoires) versée par l'Etat ; à la DSR (Dotation de solidarité rurale) versée par le Conseil Départemental ainsi qu'une subvention régionale via le Pays des Châteaux.

Aucune délibération n'est prise ce jour.

EMPRUNT :

Les conseillers municipaux prennent connaissance des propositions de trois établissements bancaires dont les taux sont proches.

Après avoir voté à main levée : 13 votants : Crédit Agricole 6 voix – Caisse Epargne 4 voix – Abstention 3 voix

Budget commune :

Montant 100 000€ - durée 15 ans - remboursement trimestriel - taux fixe 0.77% - dossier 100€

Budget Eau :

Montant 60 000€ - durée 15 ans - remboursement trimestriel - taux fixe 0.77% dossier 60€

ECLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Martine Salvat à propos des travaux en cours de rénovation de l'ensemble de l'éclairage public.

Des points lumineux sont ajoutés et des modifications seront apportées pour éviter les points trop sombres.

Remarque : Le futur terrain du City Park dépourvu d'éclairage pourrait être équipé d'un candélabre solaire.

TERRAIN AVENUE DE MARCHENOIR :

Monsieur le Maire indique que

- la famille Maillard a proposé une surface de terrain de 3000m² au prix de 50 000€
- lui-même et les adjoints ont proposé 48 000€
- sur cette dernière proposition, la famille Maillard propose 49 000€

Le conseil municipal décide de maintenir leur offre à 48 000€.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS :

Assemblée générale du Comité des fêtes :

Monsieur le Maire a assisté à la dernière assemblée générale du comité des fêtes au cours de laquelle Monsieur Sébastien Delille a été réélu Président.

Sauf empêchement lié à la Covid-19, les membres du comité des fêtes ont programmé des manifestations pour 2022.

Assemblée générale de l'APE :

Monsieur le Maire a assisté à la dernière assemblée générale de l'APE au cours de laquelle Madame Auréline Lhomme – Grand Biche – a été élue Présidente ; Clélia Bernard Secrétaire et Tiphanie Guignard Trésorière.

Commission Petite enfance – Jeunesse :

Madame Ingrid Letourneux donne le compte-rendu de la dernière réunion Pte Enfance – Jeunesse et précise s'être inscrite au groupe de travail « diagnostic sur la petite enfance ».

Madame Lesieux indique que le projet MAM n'est pas abandonné – présentation MAM au conseil municipal du Plessis l'Échelle.

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Grégory Durand, référent scolaire du secteur pour faire le point avant chaque vacance scolaire.

SIEOM :

Monsieur Benoît Lesage donne le compte-rendu des réunions du SIEOM à laquelle il a participé.

PROJET DE TERRITOIRE CCBVL – réunion du 9 Octobre 2021 à Viévy :

Mesdames Ingrid Letourneux et Laure Lesieux et Monsieur Jean-Philippe Rey ont assisté à cette réunion portant sur les enjeux, les objectifs des projets du territoire de 2 à 5 ans en lien avec le Contrat Relance Transition Ecologique CRTE.

Par exemple : la commune pourrait bénéficier du CRTE pour la rénovation des stations d'épuration

Une concertation sous forme de questionnaire en ligne à renseigner avant le 30 novembre prochain.

DATES A RETENIR pour la tenue du bureau de vote :

Election présidentielle : 10 et 24 Avril 2022

Elections législatives : 12 et 19 Juin 2022

TARIF ENCART PUBLICITAIRE :

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs pour la parution d'encart publicitaire dans le prochain bulletin ou sur le Site Internet de la Commune :

- 30euros pour la parution d'un encart publicitaire dans le bulletin ou sur le Site Internet
- 50euros pour deux parutions d'un encart publicitaire (bulletin communal et Site Internet).

BULLETIN MUNICIPAL :

Monsieur le Maire souhaite qu'une commission soit créée pour soulager Madame Martine Salvat qui s'occupe seule du bulletin depuis plusieurs années.

Mesdames Patricia Costil, Laure Lesieux et Monsieur Benoît Lesage travailleront avec Madame Martine Salvat.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2021 :

Monsieur le Maire indique que l'organisation de la cérémonie du 11 Novembre en présence du public avec la Fanfare d'Autainville est autorisée. La présentation du Pass Sanitaire est obligatoire pour accéder à la salle des fêtes.

L'horaire de la cérémonie n'est pas encore défini.

CEREMONIE DES VŒUX 2022 : (à ce jour pass sanitaire obligatoire)

Le conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire d'organiser la cérémonie des vœux le Samedi 15 Janvier 2022 :

17h accueil des nouveaux habitants

17h30 :cérémonie suivie de la remise des diplômes des maisons fleuries et des maisons illuminées

La commission des Loisirs et de la Culture est chargée d'organiser le vin d'honneur.

REPAS DE LA COMMUNE SAMEDI 20 NOV 2021 : (pass sanitaire obligatoire)

Monsieur le Maire :

- invite l'ensemble des conseillers municipaux à participer au repas de la commune qui aura lieu SAMEDI 20 NOVEMBRE 2021 à 12h à la salle des fêtes de St Léonard
Ce repas est offert aux habitants de 65 ans et plus ; le traiteur sera le Tempo Gourmand à Moisy ; un musicien animera le repas
- précise qu'il souhaite que les conseillers participent au moins 2 à 3 fois pendant leur mandat et que cette journée est l'occasion de pouvoir échanger avec les habitants

Pour les inscriptions, une invitation sera prochainement adressée aux habitants de 65 ans et plus ainsi qu'un mail à l'attention des conseillers municipaux.

STAGIAIRE BERNARD LEONARD :

Monsieur le Maire indique que Monsieur Bernard LEONARD a été en stage pendant trois jours avec les agents communaux ; les deux parties sont satisfaites du travail accompli.

DEMANDE D'YVES BOUCHER POUR POSER UNE GRILLE SUR CHEMIN COMMUNAL ENTREE FORET :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu le 14 Septembre dernier de Monsieur Yves Boucher pour demander de poser une grille 4mx2m à l'entrée de la forêt sur le chemin communal après la Rue Maison Neuve.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à main levée :

13 votants : 9 contre la pose d'une grille

1 abstention

3 pour

SPECTACLE FESTIVAL AMIES VOIX SAMEDI 13 NOVEMBRE 2021A 16H :

Monsieur le Maire :

- donne connaissance de l'animation organisée par les bénévoles de la bibliothèque dans le cadre du Festival Amies Voix « Le sac à palabres » avec la Troupe de Cloyes-sur-Loir
- demande aux conseillers municipaux de venir 2 à 3 fois pendant leur mandat pour soutenir et être solidaire des activités de la commune.

RUE DES TILLEULS : TERRASSEMENT :

Suite à plaintes en mairie, Madame Martine Salvat signale qu'elle est intervenue auprès du particulier qui faisait du terrassement (sur terrain privé avec passage sur terrain d'autrui en jachère) sans respecter les horaires autorisés par l'arrêté préfectoral du 12/07/2017 soit :

- Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Dimanche de 10h à 12h.

DEMANDE DE REUNIR LA COMMISSION COMMUNALE BATIMENTS COMMUNAUX – TRAVAUX DE VOIRIE – ASSAINISSEMENT :

Madame Martine Salvat demande s'il serait possible de réunir la commission Bât. communaux – travaux de voirie – assainissement pour faire un inventaire des dossiers en cours et des projets. Monsieur Olivier Gault, Président de cette commission, propose de la réunir au mois de Novembre.

PIQUETTES SUR ACCOTEMENT AU RAMAGE

Lors d'une visite Rue du Château d'eau pour l'implantation de l'éclairage public, Madame Martine Salvat signale avoir échangé avec des riveraines de la rue à propos de la dangerosité des piquettes mises sur l'accotement devant leur propriété et de leur responsabilité en cas d'accident.

Après cet échange, les riveraines ont retiré les piquettes en fer.

Madame Martine Salvat rappelle aux conseillers municipaux que la voirie et les accotements sont du domaine public.

ATTRAPAGE DE CHATS :

Madame Ingrid Letourneux relance la nécessité d'attraper des chats.

REPAS ENTRE CONSEILLERS ET AGENTS MUNICIPAUX :

Monsieur le Maire indique qu'il est coutume en fin d'année de réunir pour un dîner les conseillers, agents municipaux et conjoints.

Date non fixée ce jour.

La commission de Loisirs et de la Culture est chargée de trouver un restaurant localement pour demander des devis.

TELETHON 2021 :

La commune de Marchenoir organisera le Téléthon 2021 qui n'a pu être fait en 2020.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au **MARDI 16 NOVEMBRE à 20H en mairie.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance.

Signature de Mr le Maire : des Conseillers Municipaux :